

PROCES VERBAL DE VERIFICATION

DEMANDE D'INSTALLATION DE LA FILIERE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(FORMULAIRE F01)

Je soussigné, M. Serge FORATO, Responsable du SPANC,
Vu la loi sur l'Eau du 03 Janvier 1992,
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,
Vu les deux arrêtés interministériels du 06 mai 1996 fixant d'une part les prescriptions techniques mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et, d'autres part, les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
Vu l'arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 06 mai 1996,
Vu les articles L421-3 du code de l'urbanisme et L33, L35-1 et L35-10 du code de la santé,
Vu le projet de filière d'assainissement non collectif mentionné dans la demande d'installation d'assainissement collectif transmise à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois par :

Madame DE L'EPINE Isabelle

qui sera situé sur la parcelle :

651 Chemin des Boutarics 11400 MAS SAINTES PUELLES

et dont les références cadastrales sont :

parcelle n° 1072, section OE.

CERTIFIE

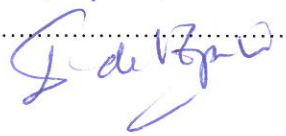
**que le projet de filière d'assainissement non collectif présenté dans la
demande d'installation est conforme à la réglementation en vigueur.**

En foi de quoi, un **avis favorable** est donné sur le projet mentionné dans la demande d'installation d'assainissement non collectif.

Le présent certificat est établi en 2 exemplaires à signer, dont 1 est à renvoyer à La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

Lu et approuvé
Le 12/11/2019

à Castelnaudary, le vendredi 22 novembre 2019

Signature :


Le Président

Philippe GREFFIER



EXEMPLAIRE A RETOURNER SIGNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES